

Redevance télévision : Contestation administrative

Ce document constitue une possibilité pour introduire une contestation. Toute autre forme de réclamation peut être introduite dans le respect des conditions de l'article 28 §1 de la Loi du 13 juillet 1987 relative aux redevances radio et télévision auprès du service repris ci-dessus.

I. Coordonnées du demandeur

1.1. Identification du redevable

N° d'inscription :

Vous êtes une :

Personne physique

N° de registre national (il se trouve au verso de la carte d'identité)

M. Nom

Prénom

Mme

Personne morale

N° BCE

Dénomination

1.2. Adresse

Rue

Numéro

Boite

Code postal

Localité

Pays

1.3. Contact

Téléphone (GSM de préférence)

Adresse mail

II. Contestation

2.1. Type d'avis de paiement contesté

cochez la case adéquate (cette information se trouve dans l'objet du document contesté)

Invitation à payer Avertissement-extrait de rôle Dossier confié à un huissier de justice

2.2. Période sur laquelle porte la contestation

la période contestée est du / / au / /

le montant contesté a-t-il été acquitté ?

Non

Oui, partiellement

Oui, en totalité

